



**PROJET DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE INTÉGRÉE DES ÉCOSYSTÈMES DE
TOURBIÈRES ET PROMOTION DE L'ÉCOTOURISME DANS LE PAYSAGE DU LAC TÉLÉ EN
RÉPUBLIQUE DU CONGO – ICOBACPE /PELATEL**

**TERMES DE RÉFÉRENCE RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR
L'EXAMEN ET L'ANALYSE DES MODÈLES DE PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ
À LA GESTION DURABLE DES TOURBIÈRES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO**

CONTEXTE :

Le paysage du lac Télé et ses environs sont au cœur des tourbières tropicales de la République du Congo et constituent une région importante associée à des défis de conservation et de protection de la diversité biologique riche et endémique et des services écosystémiques, ainsi que des tourbières fragiles. En réponse aux défis environnementaux dans cette région, le gouvernement de la République du Congo et d'autres parties prenantes entreprennent des actions pour assurer la protection de la diversité biologique, des tourbières et des aires protégées.

Malgré ces mesures et l'importance mondiale de la région, il existe un certain nombre de menaces majeures pour la biodiversité, les tourbières et les aires protégées du paysage autour du Lac Télé. Il s'agit, notamment, de la conversion des forêts en terres agricoles, du braconnage, de la collecte non durable de produits forestiers non ligneux et, plus récemment, du développement du tourisme, des routes, des mines et d'autres efforts visant à développer et à diversifier l'économie locale qui, en l'absence de garanties adéquates, contribuent à des pressions supplémentaires sur l'écosystème. On s'inquiète également de la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes associées à des pratiques d'utilisation non contrôlée des terres, combinée à la vulnérabilité croissante potentielle des forêts, des aires protégées et des tourbières du paysage du lac Télé aux effets des changements climatiques.

C'est pour faire face à ces menaces que le présent projet a vu le jour. Il a pour but d'améliorer la gestion durable des tourbières et éviter le risque d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) provenant des tourbières, tout en améliorant la santé de la diversité biologique en prenant des mesures contre le commerce illégal d'espèces sauvages.

Un autre objectif du présent projet, est de parvenir à une gestion durable et à la conservation des tourbières et d'autres ressources naturelles en République du Congo. Dans cette optique, l'engagement du secteur privé est reconnu comme crucial pour atteindre cet objectif, car il offre des ressources financières, une expertise technique et des solutions innovantes. Cependant, pour tirer efficacement parti de la participation du secteur privé, il serait donc

important de comprendre les politiques existantes, identifier les partenariats potentiels et proposer des modèles de collaboration viables.

La République du Congo est en effet dotée de riches ressources naturelles, notamment des étendues de forêts, des tourbières et des mangroves. Ces ressources fournissent des services écosystémiques vitaux à la planète toute entière. Cependant, leur gestion et leur utilisation sont confrontées à des défis dus, entre autres, à des systèmes d'attribution de concessions inefficaces.

Comprendre les forces et les faiblesses des modalités actuelles, législatives, administratives et opérationnelles, pour l'attribution des concessions est crucial pour garantir une gestion durable des ressources et un partage équitable des avantages. Cette étude vise à fournir une évaluation complète de ces modalités, à identifier des domaines d'amélioration et à formuler des recommandations pour la réforme

Dans cette perspective, la République du Congo, dans le cadre du projet de conservation communautaire intégrée des écosystèmes de tourbières et promotion de l'écotourisme dans le paysage du lac Télé, vise à renforcer les partenariats avec le secteur privé dans les paysages ciblés. Cette étude se concentrera également sur l'examen et l'analyse des politiques existantes régissant les systèmes de participation du secteur privé. L'objectif est d'identifier les structures sur lesquelles le projet actuel peut s'appuyer, le cas échéant, ou de proposer des modèles viables pour des partenariats efficaces avec le secteur privé¹.

Ces TDR rentrent dans le cadre de la composante 4 du projet : « *Impliquer le secteur privé dans la conservation* », et concerne plus particulièrement l'output 4.1.3 et les activités 51-52-53-54 du document du projet.

OBJECTIFS :

Les objectifs principaux de cette activité sont les suivants :

- Évaluer l'efficacité des modalités législatives, administratives et opérationnelles régissant l'attribution des concessions en République du Congo ;
- Identifier les points forts et les faiblesses du système actuel d'attribution des concessions ;
- Proposer des recommandations de révision des procédures opérationnelles des sociétés exploitant des concessions sur la base des résultats de l'étude et des consultations des organismes concernés, dans le but d'améliorer le processus d'attribution afin d'assurer une gestion durable et responsable des ressources naturelles ;
- Examiner les politiques et réglementations existantes relatives à la participation du secteur privé dans la conservation de l'environnement et le développement durable en République du Congo ;
- Analyser les forces et les faiblesses des systèmes actuels de participation du secteur privé ;

¹ Activités 51-52-53-54 Prodoc (act 46-47-48-49 PTAB 2024)

- Identifier les structures existantes sur lesquelles le projet actuel peut s'appuyer, le cas échéant ;
- Proposer des recommandations sur les mesures d'incitation à l'engagement du secteur privé dans la gestion durable des paysages de tourbières, présenter ces recommandations aux parties prenantes concernées et soutenir leur intégration dans les cadres juridiques et politiques appropriés ;
- Proposer des modèles viables de partenariats à adopter et à mettre en œuvre avec le secteur privé dans le cadre du présent projet sur la base des résultats de l'étude.

PORTÉE DU TRAVAIL ET ACTIVITÉS :

L'étude couvrira les aspects clés suivants :

Cadre Légal :

- Examiner et analyser les cadres juridiques nationaux et internationaux pertinents régissant l'attribution des concessions en République du Congo, y compris dans les secteurs forestier, minier et des droits d'utilisation des terres ;
- Identifier les incohérences, les lacunes et les ambiguïtés dans le cadre juridique affectant l'efficacité de l'attribution des concessions ;
- Évaluer le niveau de conformité aux exigences légales et procédurales existantes pour l'attribution des concessions.

Procédures Administratives :

- Analyser les procédures administratives d'attribution des concessions, y compris les processus de demande, les critères d'attribution des concessions, les mécanismes de suivi et de supervision, et les systèmes de règlement des griefs ;
- Identifier les faiblesses, les obstacles et les vulnérabilités au sein du système administratif ;
- Évaluer la transparence et l'équité du processus d'attribution des concessions.

Pratiques Opérationnelles :

- Analyser les pratiques opérationnelles des différents secteurs impliqués dans l'attribution des concessions, y compris les organismes gouvernementaux, les détenteurs de concessions et les organisations de la société civile ;
- Identifier les meilleures pratiques et les approches innovantes pour une attribution des concessions durable et équitable ;
- Identifier les initiatives visant à mettre en œuvre des incitations politiques et techniques appropriées afin de susciter l'engagement du secteur privé dans la gestion durable des tourbières ;
- Évaluer le niveau d'engagement et de participation communautaire dans le processus d'attribution des concessions.

Évaluation de l'Impact :

- Évaluer les impacts sociaux, économiques et environnementaux du système actuel d'attribution des concessions sur les communautés locales, le développement national et les services écosystémiques ;
- Identifier les domaines où le système existant qui entrave une gestion durable des ressources et le partage équitable des avantages qui en découle.

Examen des Politiques :

- Examiner et analyser les politiques nationales et régionales, les lois et règlements liés à la participation du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles, en mettant l'accent sur la foresterie, les tourbières, l'exploitation minière et les secteurs connexes pertinents pour le Paysage Lac Télé ;
- Identifier les forces et les faiblesses existants concernant l'engagement du secteur privé dans la conservation et l'utilisation durable des ressources ;
- Évaluer l'alignement des politiques existantes sur les meilleures pratiques internationales et les principes de participation responsable du secteur privé.

Analyse des Structures :

- Enquêter et cartographier les partenariats public-privé (PPP) existants et d'autres structures d'engagement du secteur privé qui existent actuellement en République du Congo et dans les régions concernées ;
- Analyser l'efficacité et les résultats de ces structures existantes, y compris les enseignements tirés et les défis rencontrés ;
- Identifier les structures prometteuses ou les éléments qui pourraient être adaptés ou étendus par le présent projet.

Développement de Modèles de Partenariat :

- Si les structures existantes sont jugées insuffisantes, élaborer de nouveaux modèles de partenariat du secteur privé dans le cadre du présent projet, en envisageant des interventions potentielles dans :
 - Gestion durable des tourbières ;
 - Conservation et restauration des écosystèmes clés ;
 - Développement de l'écotourisme et des entreprises vertes ;
 - Amélioration de la chaîne de valeur et accès au marché pour des produits durables ;
 - Initiatives de gestion des ressources communautaires.
- Veiller à ce que les modèles proposés soient alignés sur les politiques nationales pertinentes, les meilleures pratiques internationales et les principes de conduite éthique et responsable des affaires ;
- Évaluer la faisabilité, la viabilité financière, ainsi que les risques et avantages potentiels de chaque modèle proposé.

Participation des Parties Prenantes :

- Consulter les parties prenantes pertinentes des organismes gouvernementaux, des entreprises privées, des organisations de la société civile et des communautés locales et peuples autochtones tout au long du processus d'examen et d'analyse ;
- Faciliter des ateliers et des discussions pour recueillir des commentaires et des suggestions sur les politiques existantes et les modèles de partenariat proposés ;
- Intégrer les contributions des parties prenantes dans le rapport final et les recommandations.

MÉTHODOLOGIE :

Le Cabinet utilisera une combinaison de recherche documentaire, de visites de terrain, de consultations des parties prenantes et d'analyse de données et d'analyse comparative. Les méthodologies spécifiques peuvent inclure :

- Examen de la législation, des politiques et des réglementations existantes relatives à l'attribution des concessions et à la participation du secteur privé dans la conservation de l'environnement ;
- Entretiens et consultations avec des organismes gouvernementaux pertinents, les entités du secteur privé, les communautés locales, les experts en environnement, des ONG et des experts ;
- Visites sur le terrain dans les zones de concessions pour évaluer les pratiques et les impacts sur le terrain.
- Analyse comparative avec les meilleures pratiques internationales en matière d'attribution des concessions et d'engagement du secteur privé dans la conservation et le développement durable.

LIVRABLES :

Le devront produire les livrables suivants :

- Rapport de démarrage : Un rapport de démarrage détaillant la méthodologie de recherche, le plan de collecte de données et le calendrier de travail pour l'activité.
- Rapport technique finale (après avoir incorporer les commentaires des parties prenantes) sur les modalités révisées relatives aux procédures opérationnelles des sociétés exploitant des concessions et analyse de leur efficacité et de leur pertinence
- Un rapport final complet (incorporant les commentaires des parties prenantes et traitant de toutes les révisions demandées) présentant les modèles existants de participation des communautés et du secteur privé et les résultats de l'analyse de leur efficacité et de leur pertinence.
- Un rapport final complet (incorporant les commentaires des parties prenantes et traitant de toutes les révisions demandées) présentant des recommandations sur les mesures d'incitation à l'engagement du secteur privé dans la gestion durable des paysages de tourbières
- Un rapport récapitulatif de l'atelier de consultation des parties prenantes, comprenant les commentaires des participants et les ajustements apportés aux rapports finaux.

- Un résumé concis du rapport final, exposant clairement les modèles de partenariat recommandés et leurs avantages pour le projet du Paysage Lac Télé.

DURÉE DU MANDAT :

On estime que la durée de la consultation ne devrait pas dépasser cent quatre-vingts jours (180).

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES REQUISES

Le Cabinet devra disposer d'une expérience documentée sur :


- Expertise démontrée en analyse des politiques environnementales, en engagement du secteur privé et une expérience dans la réalisation d'examens similaires dans le contexte congolais ;
- Expérience avérée dans la recherche et l'analyse liées à la gouvernance des ressources naturelles, aux droits d'utilisation des terres et aux systèmes d'attribution des concessions ;
- Bonne compréhension des cadres juridiques et politiques liés à la gestion des ressources naturelles en République du Congo et des cadres internationaux pertinents ;
- Expertise démontrée dans les méthodes de recherche qualitative, y compris les consultations des parties prenantes, les entretiens et les discussions de groupe ;
- Solides compétences analytiques et rédactionnelles, avec la capacité de présenter des conclusions complexes de manière claire et concise ;
- Expérience de travail avec divers intervenants, y compris les organismes gouvernementaux, les organisations de la société civile et les communautés locales.
- La maîtrise du français est requise.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OBLIGATIONS

Le cabinet sera entièrement responsable de la présente consultation et fournira (i) des rapports intermédiaires à des périodes convenues d'un commun accord, (ii) un rapport provisoire deux semaines après la fin de la consultation au Directeur National et au Conseiller Technique Principal du projet pour amendement et (iii) un rapport final quinze jours calendaires après avoir pris en compte tous les amendements souhaités. Le cabinet fournira lesdits rapports en version électronique et en papier support.

DATE LIMITE DE SOUMISSION :

Les cabinets (qui peuvent être des ONG, associations, groupements, cabinet de consultant etc.) intéressés par la présente étude doivent envoyer par mail leurs offres techniques et financières au plus tard le **8 juillet 2024**.



Les offres techniques et financières devront être accompagnées d'un document succinct de présentation du cabinet (son expérience et les CV des principales personnes-ressources devant collaborer à l'atteinte des résultats).